

Projet de loi El Khomri

NON AUX NOUVEAUX CRITÈRES DE LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES !

Le projet de loi El Khomri prédéfinit les conditions que les entreprises pourraient invoquer pour recourir à des licenciements économiques à savoir :

- la cessation d'activité de l'entreprise,
- les mutations technologiques,
- une réorganisation de l'entreprise nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité,
- des difficultés économiques : baisse des commandes ou du chiffre d'affaires plusieurs trimestres consécutifs, pertes d'exploitation ou tout élément de nature à justifier ces difficultés.

DES CRITÈRES ANTINOMIQUES AVEC LA VOLONTÉ D'INVERSER LA COURBE DU CHÔMAGE !



- La CFE-CGC dénonce une réforme de dernière minute sans concertation préalable.
- La CFE-CGC réfute des critères flous et antinomiques avec la volonté maintes fois affichée par le gouvernement d'inverser la courbe du chômage. À l'heure où la France compte 5,45 millions de demandeurs d'emplois (catégories A, B et C), pourquoi faciliter les licenciements économiques ?
- Cette définition des critères du licenciement économique limite le contrôle du juge sur la réalité et le sérieux du motif économique invoqué par l'employeur.

DE MULTIPLES POTENTIELS LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES FALLACIEUX

Le texte offrirait de multiples possibilités pour se séparer facilement d'un salarié :

- Une entreprise se contentera de présenter un CA en recul ou une baisse des commandes pour licencier.

UNE PORTE OUVERTE
À TOUS LES MONTAGES
FINANCIERS

De quoi ouvrir la porte à une multiplication des montages financiers pour justifier ces licenciements.

- Des multinationales florissantes auraient toute latitude pour licencier à leur guise dans leurs filiales françaises, arguant d'une légère contraction d'activité après des années consécutives de bénéfices conséquents... Un véritable non-sens !

TROP DE FLEXIBILITÉ, PAS ASSEZ DE SÉCURITÉ POUR LES SALARIÉS

En l'état, le texte est inacceptable et précarise les salariés. C'est un cadeau de plus fait aux entreprises alors que le gouvernement avait parlé de flexibilité pour les employeurs et de sécurité pour les salariés.